Le procès d'une grosse marée noire "terrestre"



"Un désastre écologique", déclarait le jour même de l'accident la ministre de l'Écologie, Chantal Jouanno. / PHOTO NICOLAS VALLAUR

La société du Pipeline Sud-Européen (SPSE) sera jugée les 4 et 5 juin prochains par le tribunal correctionnel de Tarascon pour l'un des plus grands désastres écologiques des dernières années. Cette en-treprise au capital de laquelle figurent les majors de l'industrie pétrolière mondiale se voit re-procher une faute qui, le 7 août 2009, s'est soldée par la rupture d'un oléoduc au cœur de la réserve naturelle des Coussouls

Cette gigantesque marée noi-re terrestre inondant une zone Natura 2000, affectera pour des dizaines d'années la nappe ph-réatique — l'une des plus grandes d'Europe — à l'aplomb du point de rupture du pipeline. SPSE comparait pour un délit du code de l'environnement : le déversement dans les eaux souterraines d'hydrocarbures, (du pétrole brut), dont l'action a entraîné des dommages et à la flore ou à la faune. Ce délit est puni, pour une personne morale, d'une amende de 90 000 € et de sanctions complé mentaires spécifiques aux personnes morales.

Effet de toit et délaminage

Quatorze parties civiles dont les propriétaires des terrains souillés et les gestionnaires de la réserve devraient, aux côtés de collectivités territoires et as-sociations de défense de l'environnement, "faire payer" à SPSE le montant des dommages colossaux. Dans son ordonnance de renvoi devant le tribu-nal du 26 octobre 2012, la juge d'instruction exonérait l'exploitant du pipeline du délit de mise en danger d'autrui. Son "plan-de maintenance et de surveillance de SPSE répond aux exigences de l'arrêté du 4 août

teurs un programme de sur-En revanche, depuis long-

temps, SPSE savait que les tu-bes du fabricant Bergrohr po sés dans les années 1970 ne correspondaient plus à la réglementation en vigueur exigeant des tubes expansés et non pas soudés comme le sont ceux qui courent sous la Crau et sur le trajet jusqu'à Karlsruhe (Allemagne), L'accident d'août 2009 est dû à la rupture d'un de ces tubes qui s'est ouvert comme une fermeture éclair. À cela deux facteurs : un "effet de toit", c'est-à-dire un angle aigu dû à la soudure et donc plus sensible aux variations de pres-sion et un délaminage de l'acier qui, dans son épaisseur se scin-de en "feuilles". Et c'est là qu'intervient la faute pénale reprochée à SPSE qui "savait que le tube présentait un effet de toit et était affecté sur une longueur d'1,80 m d'une zone de délaminage pouvant occulter une fissu-re". Les connaissances acquises de 1981 à 2003 lors de précédents accidents du même type "auraient dû, selon la juge, conduire SPSE à prendre des me-sures immédiates de renforcement voire de changement du tu-be, plusieurs fois stigmatisé comme hors normes". Et la juge d'instruction Ghislaine Roque de conclure que l'exploitant "n'a pas tiré suffisamment et plus rapidement les conséquences des informations dont elle disposait, faute à l'origine de l'accident". En octobre 2009, le PDG de SPSE déclarait à la juge d'instruction que les tubes Bergrohr se voyaient rajouter "une coquille qui leur donne la même solidité qu'un tube neuf". Mais pas celui qui a souillé la Crau et porté atteinte à des espèces protégées.

MARSEILLE

Les douaniers tirent la sonnette d'alarme

"On soulève un lièvre au moins aussi important que l'amiante", prévient Marie-José Cermolacce, agent des douanes au fret de Marseille. Ce lièvre, les doua-niers français l'ont pourtant déterré il y a deux ans. Mais aujourd'hui, "l'heure est grave", s'inquiète Annie Bastogi, mem-bre de la direction de la fédération des finances CGT. À l'origine de cette inquiétude: la toxicité des conteneurs que vérifie au quotidien la centaine d'agents répartis sur les deux bassins de Fos et Marseille. Selon le syndicat, près de 20 % de ces conteneurs renferment des gaz ou autres vapeurs toxiques. Les agents redoutent deux formes d'intoxication. "Il y a d'abord la fumigation qui sert à tuer les bactéries mais aui est très nocive. Et il y a aussi les vapeurs toxiques dé gagées par les produits eux-mêmes, comme les chaussures ou les

vêtements", ajoute Fabien Gateau, secrétaire régional adjoint de la CGT Douanes Méditerranée.À l'instar de leurs collègues nationaux, les agents réclament "la dépollution systématique des conteneurs, ainsi que le suivi médical des agents actifs". "On fait ce qu'on peut pour protéger nos agents", se défend Patrice Vernet, directeur régional des doua-nes de Marseille. Qui précise que "la dépollution se fait déjà sur les conteneurs sur lesquels on inter-vient. Et un suivi médical a lieu tous les ans. On a aussi donné pour instruction d'aérer 30 minutes les conteneurs avant interven tion, et on a livré des masques de protection". Des réponses jugées "inefficaces" par les agents de la CGT. Lesquels mettent en avant les mesures pratiquées en Belgique ou en Hollande, "où ils sont beaucoup plus en avance sur nous en matière de sécurité". G.A.

La Cour des comptes traque les gaspillages en Provence

Le rapport annuel pointe notamment la délivrance des papiers officiels à Aix

n pavé d'un millier de pa ges qui pèse deux kilos Avec son rapport annuel, rendu public hier, la Cour des l'alerte à propos de l'usage des fonds publics. Il faut, a répété le premier président de l'institu-tion, Didier Migaud, s'attaquer sans mollesse aux déficits, et d'abord en réduisant les dépenses publiques. Dans son rap-port, la Cour multiplie les exemples pour montrer le chemin qui reste à parcourir afin d'éviter les gaspillages. Elle pointe également des dysfonctionne-ments et des incohérences, qui ne concernent pas uniquement le domaine financier. Plusieurs cas concernent la Provence

LES MÉSAVENTURES IMMOBILIÈRES D'ADOMA

Société d'économie mixte qui gère 450 foyers soit 76 000 lits en France, Adoma s'attire de vives critiques pour sa politique im-mobilière. C'est ainsi qu'à Marseille, la transformation d'un vieil hôtel en résidence sociale a battu des records de lenteur (5 ans...) et que l'organisme a dé-boursé 130 000 euros de plus que l'estimation des domaines. À Avignon, Adoma a acquis pour 8,7 millions d'euros une ré-sidence étudiante *"dans des* conditions si douteuses qu'un dossier a été transmis à la justice pénale en 2011": le vendeur, une société lyonnaise, l'avait acheté quelques mois plus tôt pour... 6,6 millions d'euros. Qui plus est, il s'est avéré que le bâtiment était en beaucoup plus mauvais état qu'annoncé, ce qui a entraîné 1,2 million d'euros de travaux...



Pour les visas et les titres de séjour, la sous-préfecture d'Aix ne vend pas de timbres fiscaux pour ne pas froisser les buralistes. /S. MERCIER

LA SOUS-PRÉFECTURE SOIGNE LES BURALISTES

La Cour des comptes épingle les buralistes, qui ont bénéficié de 2,6 milliards d'euros d'aides souvent injustifiées. "Sauf dans

A Avignon, le prix d'une résidence étudiante a augmenté de 2 millions en 6 mois

des cas très minoritaires, la rémunération moyenne des buralistes a progressé fortement et les aides ont entraîné des effets d'aubaine massifs", a regretté Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes. Ces aides ne sont pas les seuls avan-tages dont bénéficient les buralistes, comme l'évoquent les ma-gistrats à propos de la délivran-ce de visas et de titres de séjour à la sous-préfecture d'Aix: "Des

timbres fiscaux sont nécessaires pour la délivrance, voire pour l'examen d'une demande. Plusieurs préfectures ou sous-préfec-tures dont celle d'Aix ont décidé de ne pas en vendre, notamment pour ménager les buralistes pro-

COURANT ALTERNATIF À MARSEILLE

Le rapport pointe la dégrada-tion de la qualité de la distribu-tion de l'électricité, tant dans les zones rurales que dans les grandes villes. C'est ainsi qu'à Marseille, "le temps de coupure moyen est passé de 22 minutes en 2002 à 84 minutes en 2009, avant de redescendre à 54 minu-tes en 2010". Par ailleurs, la Cour pointe la faiblesse des contrôles exercés par les collectivités sur ERDF, ce qui renvoie à un ré-cent rapport de la Chambre régionale des comptes Paca sur la distribution d'électricité à Mar-

Fred GUILLEDOUX

Migaud ne croit pas au retour du déficit à 3%

L'objectif gouvernemental d'un retour du déficit public de la France à 3% du PIB "n'a que peu de chances d'être atteint" en 2013, et de nouvelles économies seront "indispensables" en cours d'année, a déclaré hier le premier président de la Cour des comptes Didier Migaud. Mêdes comptes Didier Migaud. Mê-me pour 2012 et malgré un réel effort de redressement, l'ancien député socialiste a jugé que "le risque que le déficit de l'ensemble des administrations publiques se révèle un peu plus élevé que prévu ne (pouvait) être écar té, notamment parce que la dé-gradation de la conjoncture pourrait avoir entraîné des re-cettes moins élevées que prévu". Le gouvernement table sur un déficit ramené de 5,2% du produit intérieur brut (PIB) en

2011 à 4,5% en 2012. Du coup, la dette publique "augmentera en 2013 pour dépasser les 90% du PIB, et continuera encore vraisemblablement de s'accroître en 2014 et 2015, malgré les mesures de redresse-ment programmées", alors que l'exécutif table sur un reflux à nexternation table sui un reflux a partir de l'an prochain, a préve-nu Didier Migaud. Le premier président de la Cour des comp-tes a toutefois salué l'effort structurel de réduction des défi-cits prévu pour 2013. Il s'agit d'un "effort considérable et même sans précédent", a-t-il souli-

sent que, "dans le cadre d'une fausse sous-traitance manifeste-ment bien organisée", comme le

souligne la préfecture de police, toutes ces sociétés, dirigées par

des ressortissants de l'ex-Yougoslavie, avaient pour donneur

TARASCON

Le groupe Richel Serres de France soupçonné de travail dissimulé

Le groupe Richel, leader européen de la fabrication de serres et d'équipements horticoles imet d'equipements norticoles im-planté à Eygalières, a-t-il été le complice d'une vaste organisa-tion de travail illégal ou a-t-il été trompé par ses sous-traitants ? C'est l'épineuse question que va devoir trancher un magistrat ins-tructeur lyonnais à partir d'éléments recueillis par les en-quêteurs des brigades mobiles de recherche zonale de la Police aux Frontières (PAF) de Lyon mais aussi de Marseille.

Les investigations avaient dé-buté presque par hasard, en 2011, par le contrôle inopiné d'un chantier de montage de serres dans la région lyonnaise ef-fectué par une société italienne. "De nombreuses infractions au droit du travail comme la dissimulation d'activité et de salariés. le prêt illicite de main-d'œuvre, le marchandage ou l'emploi d'étrangers sans titre de travail, ont été relevées", indique la directrice zonale adjointe de la PAF Marseille. Grâce à des missions aériennes conduites par les bri-gades aéronautiques de Lyon, Toulouse et Rennes, de nombreux chantiers de montage de serres sont discrètement repérés et localisés sur l'ensemble de l'Hexagone. Au total, une dizai-ne de ces sociétés, immatriculées en Italie et en Bulgarie sont identifiées, et les investigations permettent de déterminer qu'elles employaient régulièrement, en France, de nombreux ouvriers bulgares, macédoniens, bosniaques et serbes. Rapidement, les policiers établis-



Une vue de l'usine Richel à Eygalières, où sont produits les

LE COMMENTAIRE de Christian Richel

"Nous avons un problème avec des sous-traitants"

Joint au Mexique où il est actuellement dans le cadre d'un déplacement organisé par la Chambre régionale de commerce et d'industrie, Christian Richel, actuel dirigeant de l'entreprise familiale éponyme, ne nie pas les difficultés. "Oui, c'est vrai, nous avons rencontré un problème avec des sous-traitants. Nous produisons des serres à Eygalières et ce n'est pas le personnel de mon usine qui est en cause. Le problème, c'est que pour monter les serres sur de grandes surfaces, nous faisons appel à des entreprises qui fournissent du personnel. C'est comme dans le bâti-ment. Et là, il y a eu du personnel illégal. Ça nous est tombé dessus de manière violente. Le problème, c'est qu'une entreprise comme la nôtre ne peut pas tout vérifier. La réglementation évolue, c'est très complexe et nous n'avons pas les moyens de tout regarder. C'est une réalité". Le groupe Richel Serres de France, leader dans sa spécialité et qui de

longue date met un point d'honneur à produire en terre provençale, s'est-il fait piéger? Il ne serait pas le premier. Reste que ce type d'affaires risque fort d'avoir un impact sur son image de marque.

d'ordre le groupe Richel.
Le 22 janvier dernier, une quarantaine d'enquêteurs de la PAF
intervenaient simultanément
dans les départements de la Drôme, de la Haute-Savoie, du Mai-n e et Loire, des Bou-ches-du-Rhône et du Tarn et Garonne. Des dizaines de contrôles de chantiers étaient effectuées et une perquisition était or-donnée dans les locaux de la société Richel à Eygalières. À l'issue de ce vaste coup de filet, sept personnes avaient été pla-cées en garde à vue. Cinq d'entre elles, les gérants de trois sociétés italiennes ainsi que le technico-commercial du groutechnico-commercial du grou-pe français, ont depuis été mis en examen et placés sous contrô-le judiciaire. Quinze jours plus tard, cinq autres responsables du Richel étaient placés en gar-de à vue dans les locaux de la PAF de Marseille, afin de s'expliquer sur "la mise en place de ce système illicite et pérenne de fausse sous-traitance, permet-tant à la société de réaliser des marges plus profitables que celles qu'ils auraient pu espérer en respectant le droit du travail français". Ils ont été laissés li-bres à l'issue de leur garde à vue mais pourraient être ultérieurement convoqués pour une mise

en examen.